Réf. Farde e-Assemblées : 2438762

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112bis).- Budget 2022.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par la loi du 5 août 1992;

Vu la délibération n° 49 du Conseil de l'Action Sociale du 01/12/2021 adoptant le budget pour l'exercice 2022 du CPAS;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 01/12/2021 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

Note de politique générale FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Rapport au Conseil FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)